



# PRÉVENTION DU RISQUE ROUTIER

| Sensibilisation

VOTRE MÉDECIN DU TRAVAIL EST VOTRE INTERLOCUTEUR PRINCIPAL, N'HÉSITEZ PAS À LE CONTACTER



**Un aide-mémoire sera remis à chaque participant à l'issue de la sensibilisation.**

## OBJECTIFS

### Pour le salarié

- Connaître, identifier et comprendre le risque routier
- Prévenir, réduire et/ou limiter les atteintes à la santé par la connaissance et l'application des recommandations d'installation au poste de conduite

### Pour l'employeur

- Prévenir, réduire et/ou limiter le risque routier
- Le salarié sera sensibilisé aux risques routiers et aux risques pour la santé
- L'employeur aura répondu à ses obligations réglementaires (Art.L4121.1)

## PUBLIC CONCERNÉ

- Salarié ayant des déplacements professionnels quotidiens

## MODALITÉS

### Participants

- Groupe de 9 salariés maximum

### Durée de la sensibilisation

- 3h 30

### Lieu

- Intra entreprise



HumanCaire  
Votre investissement prévention



## MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Supports audiovisuels (photos, vidéos...)
- QCM
- Exercices pratiques
- Exposés théoriques illustrés
- Échanges interactifs et participatifs
- Mises en situation

## VALIDATION

**Une attestation vous sera délivrée à l'issue de la sensibilisation.**

[www.gims13.com](http://www.gims13.com)

© Gims - Mai 2024

Siège social : 18 rue de la République - 13001 Marseille

Tel : 04 91 14 32 14 - [info@gims13.com](mailto:info@gims13.com)